

SIRET :

Pour tout renseignement concernant cette enquête, vous pouvez contacter :
XXXXXXXXXXXXXXXX - tél : XX XX XX XX - Courriel : XXXXXXXXXXXXXXXX
000001 / 000001



INSEE
Service de Statistiques Nationales d'Entreprises
5 rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN CEDEX

Nom et coordonnées de la personne ayant répondu à ce questionnaire
et susceptible de fournir des renseignements complémentaires :

Nom du correspondant :
Service, Titre, Fonction :
Tél fixe : Tél portable :
Courriel :
Télécopie :

Questionnaire à retourner avant le : 05 juillet 2016

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette **enquête**, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est **obligatoire**.
Visa n° 2016A076EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, valable pour l'année 2016. Aux
termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en
réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.
L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende
administrative. Questionnaire confidentiel destiné à l'Insee. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux
personnes physiques concernées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Insee.

A - Informations générales

- A1 Code APE de votre établissement :
Si votre code APE a été **modifié**, merci de l'indiquer : _____
Si votre code APE commence par **33** : votre activité est-elle réalisée uniquement chez le client ? OUI... NON...
- A2 Le **dernier effectif connu** pour l'établissement est compris entre et
Si ce n'est pas le cas, merci d'indiquer votre effectif salarié au 31/12/2015 : |_____|
- A3 Votre établissement a-t-il une activité de production ou fabrication (industrielle, artisanale ou énergétique) ? OUI... NON...
Si NON, précisez clairement la nature de l'établissement (gestion administrative, comptable ou informatique, R&D, centre d'essais,
entrepôt...) :
- A4 **Votre réponse à ce questionnaire regroupe t-elle les réponses de plusieurs établissements ?** OUI... NON...
Si OUI, merci de préciser l'identité de ceux-ci (numéro Siret a minima, raison sociale, ...) :

- A5 L'enquête porte sur les dépenses effectuées au cours de l'exercice comptable.
Veuillez indiquer sa date de clôture : ... / ... /2015, la durée de cet exercice : mois.
- A6 En 2015, votre établissement comportait-il une installation classée pour la protection de l'environnement (article L.511-1s du code de
l'environnement) ? OUI... NON...
Si OUI, est-elle soumise à : autorisation préfectorale... enregistrement (autorisation simplifiée) déclaration
- A7 En 2015, votre établissement avait-il une certification environnementale (ISO 14001, EMAS, 1.2.3 Environnement) ?
OUI... NON...
Si NON - établissement en voie de certification ? OUI... NON...
- avez-vous une autre certification ou labellisation (Imprim'vert,...) OUI... NON...
- A8 Combien de personnes dans votre établissement sont affectées aux activités de protection de l'environnement (en équivalent temps
plein - ETP, voir notice §3) _____ ETP
Parmi ces personnes, y a-t-il un spécialiste entièrement dédié à l'environnement ? OUI... NON...

B - Études pour protéger l'environnement

Il s'agit des achats de services ou des coûts internes d'ingénierie destinés à améliorer la connaissance ou à établir une synthèse de l'effet de vos
activités sur l'environnement (**sont exclues les dépenses destinées au développement d'écoproduits**). Les coûts internes incluent les frais de
personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, réalisé des études visant à protéger l'environnement de votre activité
(voir notice § 1, 3 et 4) ? **Oui** (Remplir le tableau ci-dessous, puis aller à la rubrique C) **Non** (Aller directement à la rubrique C)

Montant (hors TVA éventuelle) en milliers d'euros (K€)	DOMAINE								
	Eaux usées	Déchets hors radioactifs	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre	Bruits et vibrations	Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres (rayonnement, R&D sur l'environnement...)	
Etudes en prévision d'un investissement pour la protection de l'environnement	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	
Autres études (dossier ICPE, préparation dossier certification, études d'impact, réglementaires, audits...)	K€				Part des achats de services dans la totalité des études (si pas de sous-traitance, mettre 0)				%

Merçi de préciser les études menées :

C - Investissements pour protéger l'environnement

Ils concernent les achats de **bâtiments, terrains, machines ou équipements** destinés à **traiter, mesurer, contrôler ou limiter la pollution** générée par l'activité de votre établissement.

Attention : un investissement donné ne doit être comptabilisé qu'une seule fois :

- soit en C1 pour les investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement ;
- soit en C2 pour les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale.

C1 - Investissements matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement (dits spécifiques).

Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, investi dans des équipements spécifiquement dédiés à l'environnement : bennes, filtres, bacs de rétention, instruments de mesure de la pollution... (voir notice § 1, 3 et 4) ?

Oui (Remplir le tableau ci-dessous, puis aller à la rubrique C2) **Non** (Aller directement à la rubrique C2)

Montant (hors TVA) en milliers d'euros (K€)		DOMAINE							
		Eaux usées	Déchets hors radioactifs	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre	Bruits et vibrations	Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres (rayonnement, R&D sur l'environnement...)
N A T U R E	Pré-traitement, traitement et élimination								
	Mesure et contrôle								
	Recyclage, tri et valorisation								
	Prévention des pollutions								
Total		K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€	K€

Ces investissements permettent-ils d'aller au-delà du respect des obligations passées ou connues pour l'année prochaine ?

- OUI, pour la totalité de ces investissements
 OUI, en partie
 NON, ces investissements permettent uniquement de respecter les obligations

Merci de préciser vos principaux investissements spécifiques :

C2 - Investissements matériels pour changement de procédé : achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale (dits intégrés).

Cette rubrique concerne les achats de **matériels** qui permettent de générer moins de pollution par rapport à d'autres outils disponibles sur le marché. *Exemple : acquisition de véhicules électriques moins polluants, machines émettant moins de fumées, générant moins de déchets, consommant moins d'eau ou moins bruyantes...* Seules les dépenses décidées **dans le but de lutter contre la pollution** sont ici prises en compte (voir notice § 1 et 6).

Attention : un investissement déclaré en C2 ne doit pas déjà figurer dans le tableau C1

Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, investi dans des équipements de production plus performants en matière environnementale (voir notice § 1, 3 et 4) ?

Oui (Remplir les tableaux ci-dessous, puis aller à la rubrique C3) **Non** (Aller directement à la rubrique C3)

Montant (hors TVA) en milliers d'euros (k€)

La part relevant de la protection de l'environnement correspond au **surcoût** lié à l'achat d'un équipement moins polluant, qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché. Si l'équipement dans lequel vous avez investi n'est pas plus cher que les autres, indiquez 0.

Montant global de l'investissement	K€	Cette part ne peut pas être 100 %	
- dont part estimée relevant de la protection de l'environnement(*)	K€	ou en pourcentage	%

(*) voir notice § 3

Merci de répartir la part environnement des investissements ci-dessus entre les différents domaines ci-dessous (donner éventuellement une estimation ou à défaut, préciser 100 % dans le domaine principal) (voir notice) :

	DOMAINE								Total
	Eaux usées	Déchets hors radioactifs	Protection de l'air	Limitation des émissions de gaz à effet de serre	Bruits et vibrations	Sols, eaux souterraines et de surface	Sites, paysages et biodiversité	Autres (rayonnement, R&D sur l'environnement...)	
Ventilation en %	%	%	%	%	%	%	%	%	100 %

Merci de décrire vos nouveaux outils de production améliorant la protection de l'environnement :

C3 - Importance des investissements pour protéger l'environnement (à renseigner si vous avez déclaré des montants en C1 et/ou C2)

Quelle est la part des investissements pour protéger l'environnement dans l'ensemble des investissements de votre établissement ? (total des investissements déclarés en C1 + montant relevant de la protection de l'environnement déclaré en C2) / total des investissements de votre établissement)	%
---	---

Commentaires :

.....

Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête ? recherche des données + remplissage du questionnaire	h	min
--	---	-----

NOTICE EXPLICATIVE

1. Quelles dépenses prendre en compte dans le questionnaire ?

De par son activité de production, votre établissement génère de la pollution (émission de gaz à effet de serre, émissions polluantes, déchets...). Vous êtes donc amené à lutter contre cette pollution. Dans ce questionnaire, nous vous demandons de préciser certaines dépenses afférentes à cette lutte. Il s'agit de vos dépenses d'investissement, d'étude ou de gestion destinées à minimiser l'impact de votre activité sur l'environnement, celles que vous engagez **avec l'idée de protéger l'environnement** et non pas celles nécessaires à la production qui s'avèreraient, finalement, avoir un impact favorable sur l'environnement. Sont donc **exclues** les dépenses relatives à la sécurité et à l'hygiène des personnes travaillant sur le site (par exemple : « désamiantage », casques anti-bruit...), ainsi que celles ayant pour seul objectif la réduction des consommations de matière première ou d'énergie.

Une dépense donnée ne peut apparaître qu'à un seul endroit du questionnaire (aucun double compte entre les différentes rubriques et sous-rubriques décrites ci-dessous ne doit apparaître).

2. Comment circuler dans le questionnaire ?

Au cours de l'année 2015, vous avez pu notamment :

- B** { Mener des **Études pour protéger l'environnement**, en prévision d'un investissement ou réaliser des études réglementaires ou constituer un dossier en prévision d'une certification Iso 14001 ou réglementation EMAS. Ces coûts sont à préciser dans cette partie.
- C** { **Investir pour protéger l'environnement** dans des matériels, bâtiments et terrains dédiés :
- C1** **entièrement** à l'environnement. Il s'agit alors d'**Investissements spécifiquement dédiés à l'environnement**, comme par exemple : matériel de mesure des polluants, filtres, décanteurs, bennes, bacs de rétention...
 - C2** **partiellement** à la protection de l'environnement. Il s'agit d'**Investissements dans des outils de production plus performants en matière environnementale** : équipements consommant moins d'eau, émettant moins de fumées, de gaz à effet de serre, véhicules propres...
 - C3** **entièrement + partiellement** à l'environnement : cette partie permet de mesurer l'**investissement « vert » au sein de l'investissement de votre entreprise.**

3. Précisions par parties

Que recouvrent les différents domaines de l'environnement proposés dans le questionnaire ? (parties B, C1, C2)

Vos dépenses d'études, d'investissements sont à répartir selon les domaines suivants :

eaux usées	sont notamment à prendre en compte : <ul style="list-style-type: none">- les installations et équipements de lutte contre les eaux usées, les substances polluantes qui y sont déversées ou les eaux de rejet du process, y compris la pollution thermique (système de refroidissement...);- les unités de pré-traitement avant rejet à l'extérieur (bassin d'aération, de décantation, matériel de filtration...);- la participation à la construction d'une station d'épuration collective qui traitera vos eaux usées
déchets	installations de gestion des déchets (solides ou liquides : chutes, boues, bains concentrés usés...) générés par l'activité de l'établissement, <u>hors déchets radioactifs</u> . Exemples : ouvrages d'entreposage, bennes, cuves, presses à balles, broyeurs...
protection de l'air	installations et équipements de lutte contre les substances polluantes rejetées dans l'air (particules, gaz et solvants ; ex : oxyde d'azote)
limitation des émissions de gaz à effet de serre	équipements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (pompes et compresseurs, filtres, procédés de lavage...)
bruit et vibrations	équipements visant à réduire le bruit et les vibrations pour le voisinage (mur antibruit, matériel d'insonorisation...); <u>sont exclues</u> toutes les mesures visant uniquement à protéger le personnel
sols et eaux souterraines et de surface	installations et équipements visant à protéger les sols et eaux souterraines (bacs, bassins de rétention, système de drainage, procédés de décontamination, piézomètres...)
sites, paysages et biodiversité	sont à prendre les investissements conduisant à l'enfouissement des lignes électriques, réhabilitation des carrières, création de barrières vertes et paysagères, passage d'animaux...
autres	protection contre les rayonnements, les coûts de R&D en rapport avec l'environnement...



Partie A

Question N°A8 : **nombre de personnes dans votre établissement affectées à la protection de l'environnement**. Il s'agit du personnel affecté entièrement ou en partie aux activités de protection de l'environnement : fonctionnement, maintenance et réparation des équipements spécifiques, études, management environnemental, formation, information et communication sur l'environnement. À défaut de pouvoir répondre précisément, merci de fournir une estimation.

Exemple 1 : une personne ayant passé six mois sur une étude compte pour $6/12=0,5$ équivalent temps plein.

Partie B

La ligne « autres études » comprend l'ensemble des études réglementaires (études de danger, risques naturels...) ou d'impact de l'activité de l'établissement sur l'environnement, ainsi que les audits (dossiers de préparation à la certification iso 14001 ou EMAS...) et les dossiers ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement)... Les achats de services de certification et de réglementation ne sont pas à prendre en compte ici. La part des achats de service correspondent aux études réalisées par des sociétés externes. Si votre établissement réalise l'intégralité de ses études en interne, mettre 0.

Partie C

Partie C1 : vos investissements **entièrement dédiés à la protection de l'environnement (dits spécifiques)** sont à ventiler selon la nature des équipements acquis :

pré-traitement, de traitement et d'élimination	Les systèmes et matériels de pré-traitement, de traitement et d'élimination des polluants ou de remise en état des sols et des sites : filtres, matériels de collecte, stockage et transport des déchets, stations d'épuration ou coût de raccordement au réseau, matériels d'insonorisation, enfouissement des lignes électriques, réhabilitation des carrières...
mesure et de contrôle	Les installations de mesure et de contrôle des rejets, des émissions et des bruits (y compris les systèmes d'alerte associés), et en aval de la production : débitmètres, piézomètres, détecteurs de fuites, analyseurs de concentration, de fréquence, sonomètres...
recyclage, de tri ou de valorisation	Les systèmes de recyclage, de tri ou de valorisation : matériels de séparation, nettoyage et séchage des substances pour une utilisation ultérieure par l'établissement ou un tiers...
prévention	Les installations et équipements de prévention (y compris contre les risques de pollution accidentelle, ou autres conséquences sur l'environnement des risques technologiques et moyens d'alarme associés) : partie identifiable d'un équipement de production destinée à réduire la pollution générée par ce procédé, bacs de rétention, systèmes de drainages, protection des conduits, aménagement de zones vertes, de passages d'animaux...

Partie C2 : pour vos investissements pour changement de procédé, on demande le **montant global** de l'investissement et la **part** relevant de la protection de l'environnement (exprimée en montant ou pourcentage). Cette part « environnement » n'est généralement pas connue, mais elle peut néanmoins être **estimée** en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du **surcoût** de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, **à l'exception des considérations de protection de l'environnement** (via la comparaison de devis, par exemple).

Si l'équipement dans lequel vous avez investi n'est pas plus cher que les autres, il n'est pas à prendre en compte.

Cette rubrique ne comprend pas les équipements en aval de la production tels que les stations d'épuration, les décharges ou les installations de pré-traitement ou traitement des déchets ou eaux usées (à inclure en C1).

4. Exemples pour aider au remplissage du questionnaire

- vous souhaitez investir dans un filtre à particules : vous réalisez au préalable une étude en prévision de cet investissement. Le montant de cette étude est à préciser en B : elle peut être sous-traitée ou réalisée en interne.
- vous investissez dans un filtre à particules : cet équipement est entièrement dédié à la protection de l'environnement. Son montant est donc à prendre en compte en C1 : nature = « traitement, élimination », domaine = « protection de l'air ».
- vous investissez dans un nouvel équipement de fabrication, que vous avez choisi parce qu'il possède des performances environnementales supérieures à d'autres disponibles sur le marché. Son montant est à prendre en compte en C2, en donnant une estimation du « surcoût » qui relève de la protection de l'environnement.